

# CHARTRE D'ENGAGEMENT ADHÉRENTS

Depuis plus de 20 ans, le Cabinet Branchet et Asspro s'engagent à vous proposer des solutions de prévention et d'assistance adaptées aux besoins de votre spécialité avec une qualité de service irréprochable. Mais adhérer à nos solutions, ce n'est pas simplement souscrire un contrat d'assurance, c'est avant tout rejoindre un groupe de 6500 praticiens libéraux animés par des valeurs fortes de solidarité et d'indépendance. C'est pourquoi, souscrire à un contrat d'assurance avec le Cabinet Branchet s'accompagne automatiquement d'une adhésion à ASSPRO, qui permet aux adhérents de bénéficier d'outils de prévention et de journées de formation. La croissance de notre système doit s'accompagner d'une vigilance accrue pour préserver nos valeurs, c'est pourquoi nous avons besoin de votre engagement.

## LES 4 ENGAGEMENTS FONDATEURS DE NOTRE SYSTÈME

### 1 / ADHÉRER A NOS VALEURS

Rejoindre le système Branchet – Asspro, c'est adhérer aux valeurs de prévention, de maîtrise des risques, d'indépendance et de solidarité. C'est accepter de remettre en question ses pratiques pour avancer.

### 2 / SE FORMER RÉGULIÈREMENT

La formation est au cœur de la prévention des risques et de la réduction de la sinistralité. Adhérer au système Branchet – Asspro, c'est accepter de se former régulièrement dans le but de prévenir le risque médico-légal et contribuer à faire reculer la sinistralité de sa spécialité.

Cela signifie concrètement :

- suivre les programmes de formation proposés tout au long de l'année par ASSPRO, en fonction de sa spécialité et des besoins rencontrés;
- se tenir régulièrement informé des évolutions des pratiques de sa spécialité et à les partager avec ses confrères.

### 3 / FAIRE ÉVOLUER SES PRATIQUES

L'introduction de bonnes pratiques au quotidien est le corollaire des formations proposées par ASSPRO tout au long de l'année. Adapter sa pratique, c'est :

- appliquer les recommandations fournies au titre de chaque spécialité;
- utiliser les documents d'information d'Asspro pour pouvoir informer correctement ses patients et réduire les risques en généralisant le consentement éclairé.

### 4 / ÊTRE ACTEUR DE SA DÉFENSE

La mise en place d'un système de défense efficace repose sur la participation active du praticien mis en cause. Cette implication est essentielle pour contenir le coût des sinistres et des primes d'assurance. Cela veut dire :

- déclarer les mises en causes dans les meilleurs délais;
- s'impliquer dans la constitution de son dossier et collaborer aux expertises avec les équipes de défense : avant (préparation et briefing), pendant (présence à l'expertise) et après (débriefing, recommandations et stages Asspro).

En signant cette chartre, j'ai bien compris que je deviens adhérent d'ASSPRO et je m'engage à en respecter les valeurs.

En cochant cette case, j'adhère au programme de formation IRM.

Nom :

Prénom :

Signature :